YERRES

Service Enseignement
N° tél. : 01 69 49 77 88
N/Réf. : NDA/BP/ED

DECISION N°2007/11

OBJET : Organisation d'un dîner scolaire au « **RESTAURANT L'ATELIER** » à Montgeron, dans le cadre de trois classes patrimoine, le 5 avril 2007.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code des Marchés Publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du conseil municipal en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser un dîner scolaire au « RESTAURANT L'ATELIER », SARL DISCOVERY, 16 avenue du Maréchal Foch, 91230 Montgeron, dans le cadre d'une classe patrimoine le jeudi 5 avril 2007, pour 3 classes de CM1/CM2, école élémentaire « Saint-Exupéry », effectif 96 personnes,

CONSIDERANT que « RESTAURANT L'ATELIER » accepte d'enregistrer les inscriptions sous réserve d'un paiement avant que la prestation soit réalisée, à savoir au plus tard le 1er avril 2007,

DECIDE

D'autoriser le Député-Maire à régler la facture « Restaurant l'Atelier » à, SARL DISCOVERY, 16 avenue du Maréchal Foch, 91230 Montgeron, avant le 1er avril 2007.

DIT que le montant de la prestation est fixé selon un prix unitaire de 16.00 € soit 1536.00 € TTC pour 96 personnes.

Le règlement sera effectué sur le compte BANQUE POPULAIRE – RIVE DE PARIS, n° 04074026110 82.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007.

Fait à Yerres, le 9 janvier 2007.

Le Député Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN.
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.